

HCTISN

Présentation du projet d'ordonnance nucléaire en application de la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte



6 octobre 2015



La loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte habilite le gouvernement dans ses articles 123, 128 et 129 à légiférer par ordonnance dans le domaine nucléaire, notamment en matière de transparence, de déchets radioactifs et de pouvoirs de police.

Elle permet de transposer 3 directives Euratom :

- la directive sûreté nucléaire révisée 2014/87/Euratom du 8 juillet 2014,
- la directive « normes de base en matière de radioprotection » 2013/59/Euratom du 5 décembre 2013,
- la directive « déchets radioactifs » (2011/70/EURATOM)

- La concertation avec les parties prenantes a eu lieu entre juillet et le 15 septembre 2015.
- La saisine des organismes consultatifs obligatoires a été réalisée, dont l'ASN (avis du 15 septembre).
- La consultation du public a eu lieu du 7 septembre au 30 septembre 2015.
- Le CSPRT a été consulté le 22 septembre 2015.
- La saisine du conseil d'État est prévue début octobre 2015, pour publication du texte fin 2015.



- **Medde : DGPR, DGEC, SDSIE**
- **ASN**
- **Ministère de la santé**
- **Ministère du travail**
- **Ministère de l'intérieur**



- Chapitre Ier – Gestion responsable et sûre du combustible utilisé et des déchets
- Chapitre II – Sûreté nucléaire, transparence et installations nucléaires de base
- **Chapitre III** – Activités nucléaires relevant du Code de la Santé Publique
- Chapitre IV – Contrôle et sanction gradués des dispositions relatives à la protection des matières nucléaires

Le chapitre 1er a pour principal objet de transposer les dispositions générales de la directive 2011/70 sur la gestion du combustible usé et des déchets radioactifs au sein du code de l'environnement (chapitre II du livre titre IV du livre V du code «*dispositions particulières à la gestion durables des matières et des déchets radioactifs*»)

- **Le dispositif mis en place en France depuis la loi de 2006, avec le plan national des déchets et des matières radioactives (PNGMDR), répond déjà largement aux prescriptions de la directive**
- **La transposition nécessitera, pour l'essentiel, de simples adaptations de la législation existante**
- **La transposition de directive conduit à préciser le principe de l'interdiction de stockage des déchets étrangers en France, énoncé dans la législation depuis la loi Bataille de 1991**
 - **Nécessité d'assurer une articulation avec l'obligation imposée par la directive de stocker les déchets dans le pays où ils ont été produits, avec les exceptions prévues à ce principe**

- Nécessité de prévoir dans la loi des adaptations du principe d'interdiction de stockage des déchets étrangers énoncé par l'article L. 542-2 :
 - * les déchets issus de contrat de traitement de combustibles usés étrangers conclus avant 1991
 - * les sources scellées qui sont expédiées en France pour une reprise par le fournisseur

- Introduction de l'obligation de stocker sur le territoire national les déchets produits sur le territoire national, avec les adaptations de ce principe
- Renforcement des sanctions administratives et pénales
- Reprise de dispositions réglementaires concernant la requalification de matières radioactives en déchets

Adaptation des dispositions sur le contrôle des obligations de fin de cycle :

- **Introduction de la responsabilité subsidiaire de la maison mère en cas de défaillance ou d'insolvabilité de l'exploitant**
- **Dispositions visant à faciliter les échanges d'informations Etat/ exploitants / commissaires aux comptes**
- **Reprise de dispositions réglementaires facilitant la tenue des audits**

Transposition de la directive déchets pour les ICPE

- **Chapitre Ier** – Gestion responsable et sûre du combustible utilisé et des déchets
- **Chapitre II** – Sûreté nucléaire, transparence et installations nucléaires de base
- **Chapitre III** – Activités nucléaires relevant du Code de la Santé Publique
- **Chapitre IV** – Contrôle et sanction gradués des dispositions relatives à la protection des matières nucléaires

Chapitre II – Sûreté nucléaire, transparence et installations nucléaires de base

Points principaux :

- Extension à l'ensemble des intérêts protégés de certaines informations et déclarations
- Aménagements des compétences, attributions et pouvoirs de l'ASN, dont :
 - Réalisation de tierces expertises
 - Suivi des travaux de recherche sûreté et radioprotection
 - Extension à certaines activités en dehors du périmètre INB (fournisseurs, prestataires, sous-traitants)
- Evaluation périodique du cadre législatif et réglementaire en matière de sûreté nucléaire et de radioprotection

Points principaux :

- **Transposition de plusieurs directives**
 - **Directive sûreté révisée 2014/87/Euratom du 8 juillet 2014**
 - **Revue par les pairs tous les dix ans au moins du cadre national en matière de sûreté nucléaire et de radioprotection**
 - **Revue thématique par les pairs tous les six ans**
 - **Examen international par les pairs en cas d'accident allant au-delà du site.**
 - **Directive BSS (clarification de la prise en compte de la radioprotection dans les intérêts protégés)**
 - **Directive Seveso III**
 - **Directive IED**

Points principaux :

- **Mise en place de pouvoirs de contrôle et de sanction plus gradués par l'ASN :**
 - **Création d'astreintes journalières et de sanctions pécuniaires**
 - **Possibilité de se retourner contre le propriétaire de l'INB en cas de défaillance de l'exploitant**
 - **Mise en place d'une commission des sanctions de l'ASN**
 - **Harmonisation avec les dispositions police du code de l'environnement, tout en les adaptant**
 - **Montants maxima des amendes administratives**

Points principaux :

- Responsabilité de l'exploitant
- Réexamen périodique (au lieu de réexamen de sûreté)
- Clarification responsabilité du propriétaire de l'installation ou du terrain lorsque celui-ci n'est pas l'exploitant
- Dispositions d'ajustements de cohérence, de coordination et de correction de coquilles

- **Chapitre Ier** – Gestion responsable et sûre du combustible utilisé et des déchets
- **Chapitre II** – Sûreté nucléaire, transparence et installations nucléaires de base
- **Chapitre III** – Activités nucléaires relevant du Code de la Santé Publique
- **Chapitre IV** – Contrôle et sanction gradués des dispositions relatives à la protection des matières nucléaires

Transposition de la directive 2013-59 – BSS

Dispositions relatives à la protection des sources contre les actes de malveillance

Réécriture complète du chapitre concerné du CSP

Modification des principes généraux – L.1333-1, L.1333-2, L.1333-3

- **Extension du régime des activités nucléaires à la radioactivité d'origine naturelle « Rayonnement Naturel Renforcé » (NORM)**
- **Introduction d'une terminologie plus proche des BSS pour les 3 principes de justification, d'optimisation et de limitation**
- **Principe de justification adapté pour certains types d'actions (urgence, traitement des sites contaminés, réduction des expositions aux rayonnements naturels)**

Intérêts protégés – L.1333-7

- **Protection de la santé publique**
- **Protection de la santé des travailleurs (directive BSS - art. 29)**
- **Protection de l'environnement (directive BSS – art. 2)**
- **Protection contre les actes de malveillance**

Régimes administratifs – L.1333-8

- **3 régimes distincts**
 - **Déclaration (directe ou sous couvert d'autorisation générique)**
 - **Enregistrement (autorisation simplifiée)**
 - **Autorisation (individuelle ou générique)**

Transposition des exigences « radon »

- **Nouvelle section dans le CSP**
- **Introduction d'une information sur le risque radon dans le cadre du système « Information acquéreur locataire »**
- **Introduction d'un niveau de référence « radon » dans le code de l'environnement**

Introduction de SUP – L.1333-26

- **Pour les situations justifiant un contrôle de radioprotection**
- **Interdiction ou limitation des usages, surveillance, ...**
- **Possibilité d'une procédure simplifiée**

- **Chapitre Ier** – Gestion responsable et sûre du combustible utilisé et des déchets
- **Chapitre II** – Sûreté nucléaire, transparence et installations nucléaires de base
- **Chapitre III** – Activités nucléaires relevant du Code de la Santé Publique
- **Chapitre IV** – Contrôle et sanction gradués des dispositions relatives à la protection des matières nucléaires

Chapitre IV – Contrôle et sanction gradués des dispositions relatives à la protection des matières nucléaires

Points principaux :

- **Modifier le régime d'autorisation pour intégrer la protection des sources radioactives (cf chapitre III)**

- **Harmoniser les pratiques de contrôle et les moyens de sanction avec celles des autres polices du ressort du MEDDE (police de l'environnement) :**
 - **Pratiques (droits et devoirs des inspecteurs) et moyens (sanctions administratives) calés sur le code de l'environnement (articles L171 et L172)**
 - **Montants maximaux adaptés au nucléaire**
 - **Sanctions pénales si l'opérateur ne se conforme pas à certaines sanctions administratives (refus, retrait ou suspension d'autorisation)**

Chapitre IV – Contrôle et sanction gradués des dispositions relatives à la protection des matières nucléaires

Points principaux :

- **Adapter quelques dispositions existantes :**
 - **Possibilité d’adapter ou de compléter les spécifications de l’autorisation (sans devoir la retirer préalablement et exiger systématiquement un nouveau dossier de demande d’autorisation)**
 - **Clarification : le contrôle porte sur toutes les obligations réglementaires**
 - **Création des “inspecteurs de la sécurité des matières nucléaires, de leurs installations et leur transport”**
 - **Précisions pour la notion d’abandon de matières**
 - **Suppression de la limitation du contrôle à l’établissement**

Merci pour votre attention !

Questions - Réponses